

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération:
D_2022_5_30A**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 08 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Avril 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Création emploi non
permanent en accroissement
temporaire d'activité - CDG16
(abroge et remplace la
délibération n°D_2022_5_30
transmise le 15/04/2022)**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :**Excusé(s) :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉFait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Vu la délibération n°D_2020_2_7 du 14/02/2020 d'adhésion au service intérim du CDG16 ;
Vu la convention de services recrutement/remplacement/renfort signé le 10/12/2020 avec le CDG16 ;

Monsieur le Maire présente qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de pallier au surcroît d'activité en finances (préparation à la M57, préparation sur l'évolution sur la complémentaire santé, la masse salariale liée aux départs en retraite, les travaux de prospective financière et reprise du plan pluriannuel d'investissement) et d'assurer la continuité de services d'exécution budgétaire avec les absences maladies, il est proposé de reconduire la mise à disposition par le CDG16 d'un agent .

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **CREER** à compter du 14 avril 2022 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel du CDG16 mis à disposition en contrat à durée déterminée à compter du 14 avril 2022. Cet agent devra justifier des compétences administrative, d'exécution budgétaire et comptable, de maîtrise du logiciel financier Millésime.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux indices du grade de recrutement (Échelle C1) correspondants, à laquelle peuvent s'ajouter les suppléments et indemnités en vigueur.

- **AUTORISER** , Monsieur le Maire, à prolonger le(s) contrat(s) si le besoin s'en ressentait dans le respect des crédits budgétés.

AR Prefecture

016-211602362-20220408-D_2022_5_30A-DE
Reçu le 09/05/2022
Publié le 09/05/2022

- **AUTORISER**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2022.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 9/05/2022

Le Maire,
Michel CARTERET

